

ARAJJ

BROYE - VULLY

ASSOCIATION DU RESEAU
D'ACCUEIL DE JOUR

RAPPORT D'ACTIVITE 2014



Présenté lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2015

Message du Président du Comité Directeur de l'ARAJ Broye-Vully

Mesdames, Messieurs,

Selon une coutume maintenant bien établie, votre président rédige un petit message pour le rapport de gestion du réseau de l'ARAJ Broye-Vully.

L'année 2014, comme les précédentes, a été bien remplie. Parmi tous les sujets traités je souhaite relever trois points particuliers.

Le premier c'est la reconnaissance légale de notre réseau obtenue auprès des autorités supérieures. Nous sommes ainsi « couverts » pour les prochaines années. Cette étape a permis d'élaborer un plan de développement le plus précis possible qui vous a été présenté à l'assemblée générale d'automne 2014 à Lucens.

Le deuxième c'est l'arrivée du « *Petit Bonheur* » première structure parascolaire dans le réseau.

Le troisième c'est bien entendu le départ en retraite de Mme Yolande Perrin et l'arrivée de Mme Clémentine Mayor.

Je constate également que plusieurs projets sont en cours de discussion dans notre réseau ce qui est réjouissant.

Je n'oublierai pas de relever que les coûts de fonctionnement du réseau sont, à mes yeux, sous contrôle, ceci grâce à l'effort de tous les partenaires impliqués.

Il m'est impossible de terminer mon petit texte sans vous adresser, chères déléguées, chers délégués, chers partenaires, mes vifs remerciements pour votre dévouement à la cause de l'ARAJ Broye-Vully.

Cordialement.

Jacques Henchoz – Municipal de Payerne
Président du CODIR ARAJ Broye-Vully

1. Réseau

Le Comité de direction s'est réuni à 8 reprises en 2014. Lors de ces séances, les objets usuels tels que bouclage des comptes, budgets, statistiques, rapport d'activité, placements hors-réseau ont été abordés. Le Comité a analysé une deuxième demande d'extension de la garderie Pomme-Cannelle à Lucens et a travaillé au dossier de présentation de cet objet pour l'AG.

Le développement de l'offre en accueil parascolaire a demandé un travail soutenu au Comité et c'est lors de l'Assemblée du mois de mars que le règlement et les conditions financières propres à l'accueil parascolaire ont été acceptés. Diverses rencontres avec les Associations Scolaires ont ensuite été organisées pour la mise en place de nouvelles structures.

Notre réseau a participé aux rencontres des réseaux en avril, aux assemblées organisées par la chambre consultative de la FAJE de même qu'aux différentes séances de la Faïtière des réseaux.

L'introduction du RDU (revenu déterminant unifié) et la problématique de l'appliquer à la petite enfance a continué d'occuper les membres du Comité. Néanmoins, une demande de report de son introduction a été déposée par la Faïtière des réseaux et a été acceptée. Une alternative appelée RDU LAJE devra être étudiée et présentée courant 2015 auprès du Département des Infrastructures et Ressources Humaines du Canton.

La demande de renouvellement de la reconnaissance des réseaux a été effectuée et transmise à la FAJE en septembre. Ce renouvellement est essentiel pour continuer à bénéficier des subventions de la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants. Par ailleurs, cet organisme exige de tous les réseaux la gestion d'une liste d'attente centralisée.

Le Comité s'est également penché sur l'engagement d'une nouvelle répondante du réseau, Mme Perrin désirant prendre sa retraite au 31 décembre.

Au vu de l'augmentation de places en garderie et de la création de structures parascolaires, Mme Chantal Guisolan a été engagée pour venir en renfort au personnel administratif de l'ARAJ.

QUELQUES CHIFFRES...

Au 31 décembre 2009, année de création du réseau, l'ARAJ comptait 32'487 habitants dont 4'677 enfants âgés entre 0 et 13 ans (14.4 % de la population).

Au 31 décembre 2013, le réseau ARAJ comptait 36'475 habitants dont 4'999 enfants âgés entre 0 et 13 ans (13.71 % de la population).

Source : Statistique Vaud

2. Gestion administrative de l'ARAJ Broye-Vully

2.1 Organisation

C'est l'ARAS BROYE-VULLY qui traite toutes les tâches administratives dévolues au Réseau ARAJ Broye-Vully. Ces dernières ne subissent pas de modification et restent les mêmes d'année en année.

Calcul et révision du revenu déterminant des parents	Etablissement des contrats de placement	Facturation et encaissement des pensions	Entretiens avec les parents dans le cadre de la gestion du contentieux
Informations aux parents des modifications de tarif	Tenue de la comptabilité et élaboration des comptes et budgets	Elaboration du budget avec les structures membres	Examen des comptes des structures membres
Etablissement des statistiques et du rapport d'activité	Contacts avec les responsables des structures d'accueil	Préparation des séances du Comité Directeur	Rédaction des PV du Comité Directeur
Secrétariat Général du Comité Directeur	Préparation des Assemblées Générales	Rédaction des PV des Assemblées Générales	Contacts avec divers partenaires
Participation à la Chambre Consultative de la FAJE	Participation aux rencontres des réseaux	Participation à la Faïtière des réseaux	Participation à divers groupes de travail (STAT VAUD)

2.2 Personnel

Mme Yolande Perrin a fait valoir son droit à une retraite bien méritée au 31.12.2014. Elle est remplacée dès le 1^{er} janvier 2015 par Mme Clémentine Mayor à un taux de 40 %. Mme Mayor a débuté son activité le 1^{er} octobre 2014, ainsi elle a pu bénéficier d'une mise au courant approfondie assurée par Mme Perrin.



2.3 Coût

Les salaires et diverses prestations fournies par l'ARAS BROYE-VULLY ont été facturés à l'ARAJ Broye-Vully, ceci représente un montant de Frs. 261'698.25 pour l'année 2014 alors que le budget prévoyait une somme de Frs. 275'311.00.

3. Structures d'accueil

3.1 Relations réseau - structures d'accueil

En date du 27 novembre, l'administration de l'ARAJ a effectué la tournée des garderies du réseau ainsi que du P'tit Bonheur à Avenches. Visite intéressante et échange constructif avec le personnel éducatif.

Les relations entre le personnel administratif de l'ARAJ et les directrices des structures est permanent et efficace.

3.2 Relations réseau - parents

Les relations avec les parents sont, dans la majorité des cas, bonnes, le travail d'information est important. Lors de situations difficiles, spécialement en cas de difficulté de paiement, toutes les pistes sont explorées afin de pouvoir continuer à accueillir les enfants, ce qui est la mission principale de l'ARAJ.

3.3 Présentation et rapports des structures d'accueil préscolaire

Nursery-Garderie La Courte Echelle



Situation	Rue de la Boverie – Payerne
Directrice	Andrée-Luce Quillet (0.48 EPT)
Nombre de places	34
Horaires	6h30 – 18h30
Groupes	2 de 5 bébés 2 de 7 trotteurs 1 de 10 grands
Personnel éducatif	13 éducatrices (7.23EPT) 5 stagiaires (5EPT)
Personnel autre	1 secrétaire comptable (0.10EPT) 1 auxiliaire de ménage (0.41EPT)

Rapport d'activité de la garderie La Courte Echelle

Le taux d'occupation pour la Nursery-Garderie La Courte Echelle a augmenté en 2014 avec une moyenne de 86.32% (83.23% en 2013). Le taux d'occupation connaît, comme à l'accoutumée, un fléchissement saisonnier sur la période juillet-septembre, lié aux fins de contrats et aux vacances d'été. La structure boucle l'année avec des comptes équilibrés.

En 2014, la Garderie La Courte-Echelle a employé 13 éducatrices, dont trois en formation en cours d'emploi et pour un équivalent plein temps de 7,23 EPT. Entreprise formatrice, elle a également encadré cinq stagiaires.

Malgré les quelques petits réglages de départ, la mise en place du nouvel horaire prolongé jusqu'à 18h30 s'est bien déroulé.

Grâce à un grand travail fourni par tout le personnel éducatif, les enfants ont pu participer au traditionnel cortège des Brandons sur le thème « Abracadabrandons ».

Un petit mot maintenant sur la conduite de la Courte Echelle.

Bien que les membres démissionnaires au sein du comité aient pu être remplacés, il s'avère qu'il est de plus en plus difficile de trouver des personnes bénévoles qui acceptent de prendre une fonction au sein d'un tel comité. Il faut être prêt à donner un peu de son temps, mais la gestion complète d'une structure comme la Courte Echelle demande surtout d'avoir des connaissances pointues en ce qui concerne les ressources humaines, et notamment en droit du travail et des assurances.

Il semble qu'avec les années, un certain nombre de parents ne s'impliquent plus comme par le passé. Il est vrai que depuis l'entrée de la Courte Echelle dans l'ARAJ, les parents, membres à part entière de l'Association de La Courte Echelle, n'ont plus de pouvoir de décision en ce qui concerne notamment les tarifs. Pour illustrer cet état de fait, nous avons mis en place une animation avec un clown lors de notre AG de juin 2014. Cela n'a malheureusement pas eu l'effet escompté.

Le choix du personnel éducatif est dévolu à la Directrice qui sollicite également l'avis des éducatrices afin que l'ambiance de travail soit des plus harmonieuse, ceci bien évidemment au profit des enfants qui restent au centre des préoccupations de tous.

Payerne, mars 2015 Comité de La Courte Echelle

Nursery-Garderie Pinocchio



Situation	Route de Sous-Ville 6B - Avenches
Directrice	Fabienne Bürki (0.5 EPT)
Nombre de places	34
Heures d'ouverture	6h30 – 18h30
Groupes	2 de 5 bébés 2 de 7 trotteurs 1 de 10 grands
Personnel éducatif	12 éducatrices (7.55 EPT) 4 stagiaires (4 EPT) 2 apprenties (2 EPT) 1 apprentie (1 EPT)
Personnel autre	1 secrétaire comptable (0.1 EPT) 1 auxiliaire de ménage (0.53 EPT)

Rapport d'activité de la garderie Pinocchio

Placements

- Cette année a été difficile au niveau des remplissages des groupes et ceci, suite aux diverses résiliations qui se sont produites. De ce fait, nous avons dû remplir les groupes en accueillant des nouveaux enfants durant toute l'année.
- En ce qui concerne le groupe des bébés, les nouveaux placements se sont également échelonnés tout au long de l'année. Et ce, contrairement à la projection sur notre rentrée d'août 2015 qui elle est déjà complète (à quelques demi-journée près).
- Nous avons des demandes de modifications de placement de familles qui placent déjà un ou plusieurs enfants chez nous qui sont actuellement en liste d'attente.
- Notre réseau de personnes auxiliaires et diplômées de la petite enfance qui font des remplacements lors de maladies, vacances ou récupération d'heures supplémentaires fonctionne bien.
- Entre janvier et décembre 2014 (hormis le mois d'août qui est toujours beaucoup moins rempli !), le pourcentage de places occupées dans le groupe des bébés, a oscillé entre 78.30% et 95.40%, chez les trotteurs entre 74.10% et 88.50% et dans le groupe des grands entre 71.30% et 97.00%.

Dans ces pourcentages a été pris en compte des jours d'adaptations et les jours de dépannages. Ceci vu que les enfants étaient présents et encadrés comme dans une prise en charges « sous contrat ».

- En projection sur janvier 2015 nous aurons un remplissage de 91.10% chez les bébés, 98.40% chez les trotteurs et 97.00% pour le groupe des grands. Puis pour la rentrée d'août 2015 nous sommes actuellement à 78.50% chez les bébés, 81.50% chez les trotteurs et 72.00% pour le groupe des grands.

Personnel

- Nous n'avons eu aucun changement au niveau du personnel, mais beaucoup de congé maternité qui s'annoncent. Une éducatrice à 80% a débuté son congé début décembre. Trois éducatrices (deux à 100% et une à 80%) sont également enceintes et accoucheront entre avril et mai de l'année prochaine.
- Il y a toujours une très grande flexibilité et beaucoup d'entraide entre les membres de l'équipe éducative.

- Nous continuons à accueillir des étudiants de l'école secondaire tout au long de l'année, avec des retours faits sous forme de rapport (pour l'école).
- Toujours autant de dynamisme dans le fonctionnement et l'encadrement des enfants.
- Au niveau de l'encadrement, nous avons 1.5 EPT par groupe. Avec une stagiaire ou deux apprenties aussi par groupe. Soit, pour Pinocchio : 6 places. Ceci vu que le groupe des bébés et celui des trotteurs est « double ».
- Nous avons également été en tant qu'intervenant au Collège de Derrière la Tour à Payerne dans le cadre de cours donnés autour des entretiens d'engagement et des attentes des employeurs au niveau du recrutement des apprentis et/ou des stagiaires. Critère de sélection, dossier de candidature, entretiens, journée d'essai.
- Cette année nous avons fêté le 6^{ème} Noël de Pinocchio. Pour ce faire nous avons organisé une soirée autour de notre fenêtre de l'Avent le mercredi 17 décembre 2014 entre 18h00 et 20h00.

Toutes les familles y ont été cordialement invitées, tout comme les habitants et les employés de la commune d'Avenches. Tout le monde a pu se retrouver autour d'une soupe et d'un verre de thé bien chaud.

Conclusion

- Toujours autant d'investissement de la part de tout le personnel de Pinocchio.
- Souhait : Pouvoir remettre en place des échanges entre le réseau et les Directrices.
- Très bonne collaboration entre la commune et la structure. Grand soutien de la part de la municipalité. Un merci tout particulier à Monsieur Aeby, qui a toujours su être à l'écoute des demandes et qui a également toujours su prendre le temps nécessaire pour organiser des rencontres en cas de besoin.

Le 11 décembre 2014 / Fabienne Bürki

Nursery-Garderie Pomme-Cannelle



Situation	Route de Moudon à Lucens et Route de Lucens à Moudon
Directrice	Sonia Nicod (0.785EPT) + une personne qui la seconde (0.1EPT)
Nombre de places	22 à Moudon 22 à Lucens +12 dès janvier à Lucens +10 dès août à Lucens Total 66 places au 31.12.14
Horaires	7h – 18h30
Groupes	3 de 5 bébés 3 de 7 trotteurs 3 de 10 grands
Personnel éducatif	19 éducatrices (13.21 EPT) 8.5 stagiaires (8.5 EPT) 1 apprentie (1EPT)
Personnel autre	1 secrétaire comptable (0.12EPT) 2 auxiliaires de ménage (0.80EPT)

Rapport d'activité de la garderie Pomme-Cannelle

La garderie Pomme-Cannelle a poursuivi son agrandissement sur le site de Lucens, afin d'atteindre la pleine capacité qui avait été prévue initialement pour ses locaux.

Aujourd'hui, sur le site de Lucens il y a 44 places disponibles. Le taux d'occupation sur les deux sites est d'environ 90 % ce qui démontre qu'il y avait une vraie attente de la part de la population de la Haute-Broye.

Le budget a pu être tenu grâce à l'effort permanent du personnel et de la direction, de gérer au mieux le nombre d'enfants avec le nombre d'éducatrices.

Le comité de la garderie Pomme-Cannelle tient ici à remercier le personnel de la garderie pour la qualité du travail effectué avec les enfants. Ce qui se traduit notamment par le taux de fréquentation.

Serge Demierre, Président Association Pomme-Cannelle

3. 4. Présentation et rapport de la structure d'accueil parascolaire

Le P'tit Bonheur



Situation	Rue de La Cure 2- Avenches
Directrice	Fabienne Bürki (0.1 EPT)
Responsable	Claudine Tschannen (0.2 EPT)
Nb de places et heures d'ouverture	12 places entre 7h00 - 8h30 24 places entre 12h00 - 13h45 12 places entre 13h45 - 15h30 (1-2P) 24 places entre 15h30 - 18h30
Personnel éducatif	6 éducatrices (1.38 EPT) 2 stagiaires (2 EPT)
Personnel autre	1 secrétaire comptable (0.1 EPT) 1 auxiliaire de ménage (0.16 EPT)

Rapport d'activité de l'accueil parascolaire Le P'tit Bonheur

- Cette année, Avenches a ouvert son accueil Parascolaire. Depuis la reprise d'août 2014 des écoliers fréquentent les locaux de l'accueil selon des blocs qui ont été choisis.
- Au niveau de l'équipe éducative, les personnes qui travaillaient déjà aux devoirs surveillés ont continué à travailler dans le cadre du Parascolaire. A ces personnes se sont jointes des éducatrices travaillant déjà pour la Nursery-Garderie Pinocchio et qui ont augmenté leur % de travail.
- Actuellement nous offrons 12 places les matins entre 7.00 et 8.30, 24 places les midis entre 11.45 et 13.45, 12 places les après-midi (pour les enfants qui n'ont pas l'école) entre 13.45 et 15.30 et 24 places en fin de journée de 15.30 à 18.30.
- Pour ce démarrage, le taux de remplissage a varié entre 38.58% et 40.79%. En tenant compte des dépannages. Nous nous rendons compte que le bloc de l'après-midi n'est que peu utilisé par les familles qui ont des enfants en première année. Mais ces dernières en ont un réel besoin !
- Pour la prochaine rentrée nous avons déjà des demandes qui nous parviennent de la part des familles qui ont des enfants qui fréquentent la Nursery-Garderie actuellement.

Le 11 décembre 2014 / Fabienne Bürki

4. Structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour

Conformément aux décisions prises par le Conseil Intercommunal l'ARAS BROYE-VULLY a créé une structure de coordination pour l'accueil familial de jour (mamans de jour) compétente pour toutes les communes membres de l'ARAS BROYE-VULLY ayant adhéré au réseau ARAJ Broye-Vully. A ce titre, la structure de coordination applique les dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) relatives à la surveillance et à l'autorisation de l'accueil familial de jour.

4.1 Personnel de coordination et administratif

Le service dispose des effectifs suivants (sans changement par rapport à 2013)



4.2 Tâches

Organisation administrative

Nous fonctionnons conformément à la LAJE puisque les accueillantes sont engagées par l'ARAS BROYE-VULLY et que les parents paient la pension à l'ARAJ, selon un barème qui tient compte de leur revenu. Le calcul du revenu des parents ainsi que la facturation aux parents est un travail très conséquent qui est effectué par l'ARAJ Broye-Vully. En revanche, nous traitons toute la question des RH pour les accueillantes et leur versons leurs salaires mensuellement: Cette tâche est importante du fait que les accueils réalisés par chaque AMF varient de mois en mois.

Nous constatons que la gestion des RH pour près de 80 Accueillantes requiert passablement de temps (Etablissement des contrats de travail, demandes d'allocations maternité, demandes d'allocations familiales, indemnisation en cas de maladie ou d'accident, établissement des décomptes aux assurances sociales et à l'impôt à la source).

Coordinatrices

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, sont des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées. Ainsi, durant l'année 2014, les coordinatrices ont effectué 11 enquêtes (10 en 2013) suite à de nouvelles demandes d'autorisation et 35 enquêtes de révision (26 en 2013) pour des

autorisations dont la validité arrivait à échéance. Par ailleurs, les coordinatrices doivent effectuer au moins une visite annuelle au domicile de chaque AMF. Dans les faits, elles sont en contact plus étroit avec les AMF qui les sollicitent dès qu'une question ou une difficulté dans la prise en charge d'un enfant surgit.

Les coordinatrices interviennent également, de cas en cas, pour conseiller et renseigner les parents et les AMF lors de l'élaboration de la convention de placement qui règle les détails du placement (jour et heures de garde, repas, vacances, etc...) et pour assurer une médiation entre les deux parties en cas de mésentente.

Les coordinatrices assurent les permanences téléphoniques de la structure au cours desquelles elles reçoivent des demandes de placement de parents ainsi que diverses questions posées par des parents placeurs ou des AMF.

Les coordinatrices sont également très impliquées dans la formation des AMF. Elles collaborent avec la CIAFJ (Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour) à la mise sur pied des cours de base obligatoires pour les nouvelles AMF ainsi que pour les Rencontres de Soutiens Obligatoires (RSO). De plus les coordinatrices mettent sur pied d'autres formations à l'intention des AMF afin de développer leur capacité à encadrer et à proposer des activités variées aux enfants accueillis.

Ainsi en 2014, nos AMF ont pu participer à une formation de 6 heures (réparties sur 2 soirées) sur le thème « Premiers secours chez le petit enfant » dispensée par une monitrice de l'Association Cantonale des Samaritains.

4.3 Effectif des AMF (Accueillantes en Milieu Familial)

Au 31 décembre 2013, nous recensons 72 AMF. Durant l'année 2014, nous avons octroyé 11 nouvelles autorisations provisoires d'accueil alors que, dans le même temps, 6 AMF ont cessé leur activité. Ainsi, au 31 décembre 2014, nous dénombrons 77 accueillantes réparties dans 20 communes de la manière suivante :

Avenches	8	Hermenches	1
Bussy-sur-Moudon	1	Lucens	5
Champtauroz	2	Missy	1
Chavannes-sur-Moudon	1	Moudon	13
Chevroux	2	Payerne	18
Corcelles-près-Payerne	3	Sarzens	1
Cudrefin	3	Trey	1
Dompierre	1	Valbroye	5
Faoug	3	Villarzel	1
Grandcour	4	Vully-les-Lacs	3
Total			77

Les AMF nouvellement autorisées sont mises au bénéfice d'une autorisation provisoire d'une durée de 18 mois. Durant cette période, elles doivent suivre le cours de la CIAFJ « préparation à l'activité d'accueillante en milieu familial ». Cette formation de 24 heures, réparties sur 9 soirées, aborde différents thèmes tels que : rythmes et besoins de l'enfant, prévention des accidents, approche de la maltraitance, valeurs éducatives et modes de vies différents, etc. Cette formation permet aux nouvelles accueillantes de bien appréhender leur rôle et leur place par rapport à l'enfant et à sa famille.

En 2014, 10 de nos accueillantes, provenant de 8 communes différentes, ont suivi cette formation. Une soirée de remise des attestations de cours a été organisée au mois de septembre 2014 à Payerne et les Municipalités des communes de domicile des AMF concernées y ont été invitées. Dès qu'une AMF a suivi le cours de base, notre coordinatrice la contacte pour faire le point sur les

gardes qu'elle a déjà accomplies et, si tout est satisfaisant, elle reçoit alors une autorisation valable pour une durée de 5 ans. Chaque autorisation précise le nombre d'enfants pouvant être accueilli simultanément par l'AMF. Les communes de domicile des accueillantes reçoivent des copies des autorisations.

Comme indiqué précédemment, les AMF sont au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé avec l'ARAS BROYE-VULLY et sont salariées (les AMF sont rétribuées uniquement lorsqu'elles accueillent des enfants).

4.4 Activité des AMF

En 2013 nous constatons une stagnation du nombre d'heures de garde réalisées et nous imaginions alors que la structure avait atteint son rythme de croisière, 2014 dément ce pronostic puisque les heures d'accueil réalisées par nos AMF augmentent de 13.65 % pour s'établir à 240.043 heures de garde en 2014 (211.217 en 2013), ce qui représente une moyenne mensuelle de plus de 20.000 heures.

Ce sont 473 enfants qui ont été accueillis durant l'année 2014 (433 en 2013).

Les heures de garde réalisées en 2014 représentent, pour une journée complète comptée à 10 heures, 105 places d'accueil à plein temps.

Le coût journalier moyen (pour 10 heures de garde/jour) s'est établi à Fr. 77.80 (y.c. les frais d'administration ARAJ) pour l'année 2014 (Frs. 77.70 en 2013).

4.5 Finances

Le coût total de fonctionnement de la structure de coordination, y.c. les frais d'administration de l'ARAJ, s'établit à Frs. 1'868'433.98 alors que le budget prévoyait Fr. 1'989'277.00. Cet écart est dû au fait que le coût de production de l'heure de garde s'établit à Frs. 7.78 (y.c. les frais d'administration ARAJ) alors que le budget prévoyait Frs. 8.29.

Les parents ont financé le 50.24 % du coût total, la subvention de la FAJE représente le 10.13 % et celle des communes membres de l'ARAJ Broye-Vully le 39.51 %.

5. Relations inter-réseaux

Des conventions existent avec les réseaux de l'EFAJE pour la région d'Echallens, RÉAly pour la région d'Yverdon et l'IAPEG pour la Glâne. Ce sont des parents qui habitent dans des communes proches de ces réseaux qui, pour des raisons de proximité, ou liées à leur lieu de travail, ont la possibilité de bénéficier de ces places et sont soumis aux conditions tarifaires de notre réseau. Cela concerne 12 enfants pour l'année 2014. Ce nombre est en légère augmentation (9 en 2013).

Les relations avec ces réseaux se passent bien en général. Les demandes sont validées par les deux réseaux et permettent de répondre favorablement aux parents.

6. Développement du réseau et conclusion

L'année 2014 a été marquée par l'ouverture du premier accueil parascolaire au sein de notre réseau. Plusieurs projets dans d'autres associations scolaires sont en cours et verront certainement le jour courant 2015. Cette offre est nouvelle dans notre réseau ; elle doit encore évoluer et le travail fourni par les Associations Scolaires est conséquent et pas toujours simple.

Pour l'accueil préscolaire, la garderie Pomme-Cannelle a augmenté son nombre de places à 66 au 31 décembre. Le total des places en garderie pour le réseau s'élève ainsi à 134. Une, voire plusieurs extensions ainsi que la création des nouvelles structures préscolaires seront à l'étude en 2015. Afin de répondre à la demande toujours plus grande, le but visé pour 2019 est de proposer environ 220 places en accueil préscolaire dans l'ensemble du réseau.

Au niveau de l'accueil en milieu familial, une nette augmentation des heures de garde a été constatée en 2014 et il s'avère qu'elle va continuer à évoluer.

Un échange permanent et constructif avec les autorités des communes membres est primordial pour la bonne conduite de tous ces projets. Grâce à cet engagement des communes auprès de l'ARAJ, le bilan s'avère positif et encourageant pour la suite.

QUELQUES CHIFFRES...

Evolution et prévision de l'offre d'accueil dans notre réseau

	2009	2014	2019 ¹
Accueil Familial de Jour ²	56	105	105
Accueil préscolaire	88	134	198
Accueil parascolaire	0	24	200
Total	144	263	503

¹ Selon plan de développement présenté à la FAJE fin 2014

² Equivalent place à plein temps

Avril 2015, Clémentine Mayor et Christian Cuvit

TAUX D'OCCUPATION PAR STRUCTURE EN 2014

Mois	Courte-Echelle	Pinocchio	Pomme-Cannelle	AMF
	% mensuel	% mensuel	% mensuel	Nombre d'heures de gardes
Janvier	88.76	83.00	77.41	21'421.45
Février	90.85	84.18	82.89	18'156.83
Mars	91.74	79.71	87.70	23'524.35
Avril	91.85	83.35	90.18	17'712.92
Mai	88.68	85.15	90.48	22'657.78
Juin	87.44	85.09	92.55	22'600.20
Juillet	82.79	83.59	85.07	13'596.93
Août	74.06	61.79	66.85	11'597.91
Septembre	78.47	79.59	84.59	25'001.66
Octobre	84.47	84.50	90.18	21'153.33
Novembre	85.53	81.74	91.91	23'649.02
Décembre	86.18	86.71	91.97	18'970.45
Total des heures de garde en accueil familial				240'042.83

Moyenne mensuelle	85.9	81.5	86.0	20'003.6
--------------------------	-------------	-------------	-------------	-----------------

Remarque

Le total des heures réalisées en 2014 par l'Accueil Familial de Jour correspond à 104.3 places d'accueil à plein temps.

ASSOCIATION DU RESEAU D'ACCUEIL DE JOUR BROYE-VULLY

STATISTIQUES 2014

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS PAR COMMUNE EN 2014

COMMUNES	ENFANTS ACCUEILLIS EN 2014						TOTAL
	Accueil familial	La Courte Echelle	Pinocchio	Pomme-Cannelle	Mixte AFDJ et garderie	Enfants placés dans d'autres réseaux	
AVENCHES	44		34	1	5		84
BRENLES	3						3
BUSSY-SUR-MOUDON	3			1		1	5
CHAMPTAUROZ							0
CHAVANNES-SUR-MOUDON	4			2			6
CHESALLES-SUR-MOUDON				1			1
CHEVROUX	2		1			1	4
CORCELLES-PRES-PAYERNE	21	14	1		6		42
CREMIN							0
CUDREFIN	26	1	8		1		36
CURTILLES	1			5		3	9
DOMPIERRE	5			4			9
FAOUG	28		2		2		32
FOREL-SUR-LUCENS	1						1
GRANDCOUR	21	5					26
HENNIEZ	4			1			5
HERMENCHES	15			4	1		20
LOVATENS							0
LUCENS	28			58	7		93
MISSY	10			1			11
MOUDON	52	1		54	5		112
PAYERNE	64	53		2	8	1	128
PREVONLOUP						2	2
ROSSENGES	3						3
SARZENS	1			3	1		5
TREY	4	3					7
TREYTORRENS							0
VALBROYE	25	1		13	2	2	43
VILLARS-LE-COMTE							0
VILLARZEL	3	3	2		1	2	11
VULLY-LES-LACS	50		19		1		70
TOTAL	418	81	67	150	40	12	768
EFAJE	4	1		3			8
IAPEG		2		3			5
Nespresso Hors-réseau			6				6
Sans convention	11	3	6	5			25
TOTAL	433	87	79	161	40	12	812

